

Nantes, le 22 mars 2019

Mobilités

Ouverture à la concurrence des TER, la Région se prépare. Objectif : une offre de transport enrichie et une qualité de service améliorée.

Avec plus de 17 millions de voyages par an, soit plus de 45 000 voyages par jour comptabilisés sur le réseau Aléop en TER des Pays de la Loire, le train est un élément majeur de la mobilité des Ligériens ; 520 TER desservent chaque jour 131 gares. Le TER est un élément structurant de la politique régionale en faveur des solutions de mobilité durable et la Région s'est résolument engagée pour l'attractivité de ce mode de transport sur le territoire, auprès de tous les Ligériens. « *Nous voulons augmenter la fréquentation d'au moins 10 % d'ici à 2021. Et cela passe par des TER et un réseau ferroviaire toujours plus attractifs.* » rappelle Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire. Dans cette perspective l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) adopté par le Conseil régional en session ce 21 mars vise à préparer l'ouverture à la concurrence du réseau régional ferroviaire.

« À travers l'ouverture à la concurrence notre ambition est de renforcer le service public de transport avec un double objectif: **plus de trains, mieux de trains !** » annonce Christelle Morançais. En se référant à l'exemple allemand, l'ouverture à la concurrence a permis une augmentation de 30 % de l'offre de transport des trains régionaux et l'émergence d'opérateurs alternatifs exploitant 26 % du marché. « *L'ouverture à la concurrence et la baisse attendue du coût moyen service de transport au kilomètre est un levier solide pour améliorer l'offre de transport pour répondre aux besoins des Ligériens, et gagner des parts de marché sur les autres modes de transport .* » commente Roch Brancour, vice-président de la Région des Pays de la Loire en charge des transports.

« Plus de trains », c'est une offre de transport enrichie

La mise en place du cadencement en 2017 a déjà été une étape très importante pour le réseau ligérien, avec une offre plus lisible pour les voyageurs et une augmentation de l'offre de transport TER de 8,5 %. La baisse du coût moyen du train-kilomètre doit permettre, avec une contribution publique maîtrisée, d'injecter plus d'offre. Pour rappel le budget régional annuel consacré au réseau TER est de plus de 150 M€.

« Mieux de trains », c'est une qualité de service améliorée

Fidéliser les voyageurs, c'est aussi leur apporter un service de qualité leur garantissant un temps de parcours fiable, sans aléas. La Région a déjà engagé un large chantier pour rehausser le niveau d'exigence en matière de qualité de service sur l'ensemble du réseau régional, notamment pour définir les termes de la nouvelle convention adoptée avec SNCF Mobilités pour l'exploitation du TER en Pays de la Loire sur la période 2018-2023. Avec l'ouverture à la concurrence, la Région sera donc particulièrement vigilante dans l'atteinte des objectifs volontaristes qu'elle pourra fixer.

Un Appel à Manifestation d'Intérêt pour bien aborder le virage de la concurrence

« Nous souhaitons soumettre aux acteurs du secteur ferroviaire les spécificités du réseau ligérien pour une préparation approfondie de l'ouverture à la concurrence. Cet AMI permettra d'opérer les meilleurs choix pour une optimisation de nos services ferroviaires, au bénéfice des usagers Ligériens. » souligne Roch Brancour. L'AMI voté en session ce 21 mars par le Conseil régional des Pays de la Loire relève ainsi d'une démarche de sourçage visant à instaurer un cadre de dialogue entre la Région et des opérateurs économiques susceptibles de concourir aux services ferroviaires régionaux. Il a donc une vocation informative et consultative et ne vise pas à la conclusion de contrats d'exploitation desdits services.

L'AMI s'adresse aux opérateurs dotés d'une expérience significative dans le transport ferroviaire de voyageurs, et relevant des typologies suivantes :

- Opérateurs ferroviaires dotés d'une licence d'entreprise ferroviaire pour le transport de voyageurs en cours de validité ;
- Opérateurs de construction, de maintenance ou de location de matériel ferroviaire ;
- Opérateurs de gestion d'inventaire, de recettes, ou de distribution de titres de transport.

Les enseignements de l'AMI seront connus à l'automne 2019. Les éléments recueillis permettront de finaliser l'identification de premiers lots pouvant être ouverts à la concurrence, en vue d'une préinformation au Journal officiel de l'Union européenne début 2020, préalablement au lancement de l'appel d'offres proprement dit en 2021.

« Engager l'ouverture à la concurrence de notre réseau régional de transport ferroviaire de voyageurs, c'est anticiper et penser le transport de demain au service de la transition écologique et de l'attractivité de l'ensemble de nos territoires. » conclut Christelle Morançais.

CONTACT PRESSE

Nadia Hamnache / nadia.hamnache@paysdelaloire.fr / 02 28 20 60 62 / 06 77 66 11 16